

Nous, Européens

Un agenda
européen
pour tous

Morad Chahboun
Paul Dermine

Thomas Dermine
Nathalie François

Arthur Ghins
Audrey Hanard

Laurent Hanseeuw
Laurent Hublet

Maxime Parmentier
Brieuc Van Damme (ed.)



FRIDAY
GROUP



Dites-nous ce que vous en pensez !

Nous aimerions beaucoup avoir votre avis sur nos idées. Si vous trouvez que le projet européen a besoin d'un second souffle en termes de démocratie et que les thématiques de migration, de politique sociale et de 4^{ème} révolution industrielle ont besoin d'une approche « plus européenne », écrivez-nous :

www.v-g-v.be
info@v-g-v.be
[@Friday_Group](https://www.facebook.com/VGVB)
www.facebook.com/VGVB

Sommaire

Le 25 mai 2019 auront lieu les prochaines élections européennes. L'échéance a de quoi alarmer les instances européennes. Ces cinq dernières années, un sentiment diffus d'échec du projet européen s'est répandu dans l'ensemble de la population. C'est de ce constat alarmant qu'est née **cette feuille de route pour une nouvelle Europe**. A un an de ces élections, le Groupe du Vendredi veut ouvrir le débat sur l'Europe en transcendant les cadres nationaux, où les questions européennes sont trop souvent cantonnées. En vue d'alimenter ce débat, nous examinons quatre thématiques clés – la démocratie, l'asile et l'immigration, la politique sociale et la politique industrielle de l'Union – pour lesquels nous lançons 12 propositions et 22 points d'actions:

I. POUR DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES MODERNES ET DÉMOCRATIQUES

1. L'union des peuples
 - a. Continuer à œuvrer pour le projet de listes transnationales
 - b. Encourager les conventions démocratiques
 - c. Renforcer l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE)
2. La prérogative du Parlement
 - a. Supprimer le monopole d'initiative de la Commission
 - b. Ajuster le cycle parlementaire et le cadre financier pluriannuel européen (CFP)
3. La valeur de la coordination
 - a. Compléter le semestre européen en y incluant le suivi de phénomènes sub-inflationnistes
 - b. Créer un budget de la zone euro et finaliser l'Union Bancaire
 - c. Stimuler la mobilité des travailleurs
 - d. Revoir les mécanismes de sanctions des Etats-Membres quand ceux-ci ne respectent pas les valeurs fondamentales de l'Union

II. POUR DES POLITIQUES EUROPÉENNES DISRUPTIVES DE RELANCE INDUSTRIELLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

1. Investir dans des actifs, technologies et environnements numériques essentiels.
 - a. Établir un droit universel à l'apprentissage (DUA)
 - b. Déployer un programme européen de codage et d'entrepreneuriat pour les jeunes

- c. Lancer des initiatives européennes phares sur les technologies et les industries les plus critiques

2. Adhérer aux valeurs humanistes européennes
 - a. Établir un observatoire européen des entreprises du digital et de l'utilisation des données
 - b. Créer une European Technology and Human Ethical Commission (ETHEC)
 - c. Former les citoyens à la confidentialité, au consentement et à l'utilisation des données
3. Donner forme à un marché digital européen unique grâce à une régulation des géants du web

III. POUR UNE NOUVELLE EUROPE SOCIALE

1. Fixer la durée minimum du congé de paternité à 1 mois (minimum) au niveau européen
2. Rendre les droits d'assurance chômage portables dans l'UE sans limitation de durée
3. Limiter les impacts négatifs des échanges professionnels de courte durée entre Etats membres sur les droits sociaux des travailleurs européens

IV. POUR UNE VÉRITABLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

1. Une gestion centrale des centres d'accueil pour migrants
2. Définir un statut d'asile européen
3. Une politique européenne des réfugiés fondée sur des quotas

Avec ces 12 propositions, nous espérons faire refluer les quatre maux qui menacent l'Europe – le populisme, le repli nationaliste, les inégalités croissantes et la régression économique. Le cercle vicieux dans lequel se trouve l'Europe peut reprendre un chemin plus vertueux à condition d'y mettre les moyens de notre ambition. Le 25 mai 2019 ne doit pas nécessairement constituer une date sanction pour le projet européen mais au contraire, le début d'une nouvelle ère où le citoyen renoue avec l'Europe après s'être emparé des sujets les plus critiques. If we adopt the means to fulfil our ambitions. 25 May 2019 does not necessarily have to be a fatal date, when Europe receives its just punishment at the ballot box. If these subjects receive the attention they deserve, these upcoming elections may take a happier turn, and allow citizens to reconnect with Europe.

Au cours des neuf prochains mois, le Groupe du Vendredi souhaite rencontrer le plus grand nombre possible de partis politiques, groupes de réflexion et autres organisations issues de la société civile dans le maximum d'états membres de l'Union Européenne. L'objectif est de déterminer si les thèmes et les propositions sélectionnés bénéficient d'un réel soutien, d'envisager les conditions de déploiement et d'écrire ainsi un programme européen commun, destiné à tous les Européens. Ce document constitue un point de départ pour les nombreuses discussions à venir auprès d'un éventail d'organisations, de personnes et de visions que nous souhaitons le plus large possible. Si la dynamique est là, nous présenterons, 3 mois avant les élections, un programme destiné à tous les Européens. Ce moment coïncidera avec l'entrée en vigueur du Brexit et nous rappellera douloureusement à quel point il est important pour nous, Européens, de pouvoir engager ensemble le dialogue.

Table des matières

PG 05 INTRODUCTION

Un programme européen : pourquoi et comment ?

PG 07 I. POUR DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES MODERNES ET DÉMOCRATIQUES

1. L'union des peuples
2. La prérogative du Parlement
3. La valeur de la coordination

PG 13 II. POUR DES POLITIQUES EUROPÉENNES DISRUPTIVES DE RELANCE INDUSTRIELLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

1. L'opportunité de la révolution numérique
2. Les défis de la révolution numérique
3. La voie à suivre
4. Investir dans des actifs, technologies et environnements numériques essentiels
5. Adhérer aux valeurs humanistes européennes
6. Donner forme à un marché européen unique du digital grâce à une régulation des géants du web

PG 17 III. POUR UNE NOUVELLE EUROPE SOCIALE

1. Contexte
2. Défis
3. Fixer la durée minimum du congé de paternité à 1 mois (minimum) au niveau européen
4. Rendre les droits d'assurance chômage portables dans l'UE sans limitation de durée
5. Limiter les impacts négatifs des échanges professionnels de courte durée entre États membres sur les droits sociaux des travailleurs européens

PG 20 IV. POUR UNE VÉRITABLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

1. Contexte
2. Défis
3. Une gestion centrale des centres d'accueil pour migrants
4. Une politique européenne des réfugiés fondée sur des quotas

PG 23 CONCLUSION

Introduction

UN PROGRAMME EUROPÉEN : POURQUOI ET COMMENT ?

Le 25 mai 2019 auront lieu les prochaines élections européennes. L'échéance a de quoi alarmer les instances européennes. Ces cinq dernières années, un sentiment diffus d'échec du projet européen s'est répandu dans la population. Crise économique, crise migratoire, Brexit : sur nombre de sujets, l'Europe semble ne pas avoir été au rendez-vous. Le fossé s'est accentué entre les partisans du projet européen et ses détracteurs, au point que l'Europe apparaît plus que jamais comme ayant deux visages. Europhiles et europhobes s'écharpent sur l'immigration et l'économie, tandis que les instances européennes semblent se satisfaire de continuer à expédier les affaires courantes, sans tirer les leçons du passé. Continuellement présentée comme source de tous les maux nationaux dans les médias, l'Europe peine à se faire aimer. Pire : elle donne l'impression d'avoir même renoncé à la volonté de convaincre ceux qu'elle a déçus.

C'est de ce constat alarmant qu'est née notre feuille de route pour une nouvelle Europe. La politique de l'autruche ne peut plus durer. A un an des élections européennes, nous voulons lancer un débat sur l'Europe qui transcenderait les contextes nationaux, où les questions européennes sont trop souvent cantonnées. Pour alimenter ce débat, nous avons abordé quatre thématiques clés, intimement liées : la démocratie, l'asile et l'immigration, la politique sociale et la politique industrielle de l'Union européenne. Sur chacun de ces thèmes, nous proposons trois mesures concrètes destinées à renforcer cette confiance étiolée. Nous voulons renouer avec une conception inclusive de la citoyenneté, laquelle a été depuis toujours au cœur du projet européen, mais semble être passée au second plan au fil des années. La citoyenneté implique une politique d'asile et de migration humaine et efficace, un sens renouvelé de la solidarité, et enfin, une économie renforcée qui aura su embrasser les opportunités de la révolution numérique. Si l'Europe réussit sur ces trois plans,

elle pourra regagner sa crédibilité auprès de ses citoyens, et résorber le déficit de légitimité dont elle est si souvent accusée.

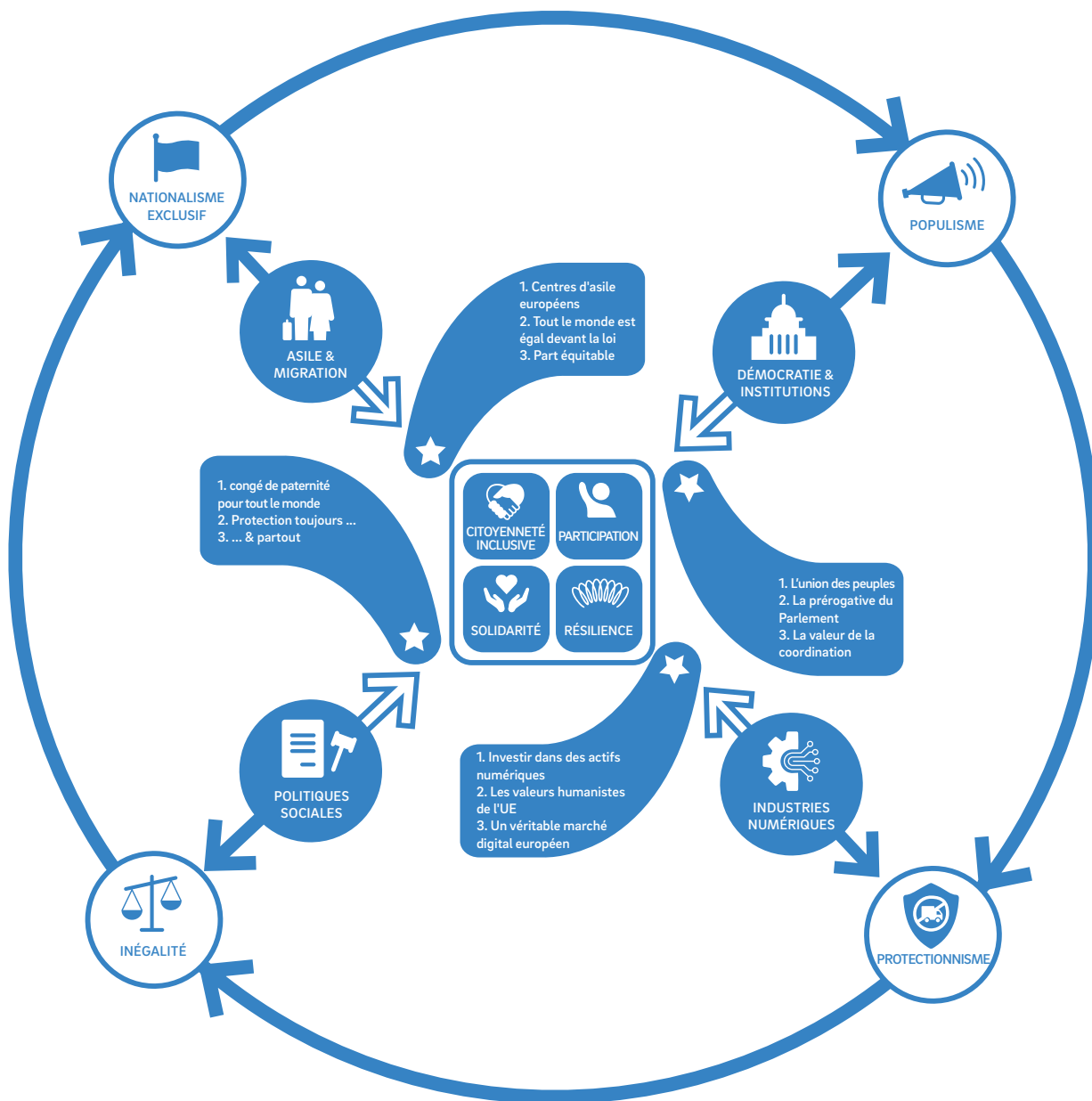
« Le Groupe du Vendredi ira présenter son plan en 12 points partout en Europe. L'objectif est d'accroître l'adhésion à un programme commun dans toute l'Union »

Avec ces 12 propositions, nous espérons faire refluer les quatre maux qui menacent l'Europe – le populisme, le repli nationaliste, les inégalités croissantes et la régression économique. Le cercle vicieux dans lequel se trouve l'Europe peut reprendre un chemin plus vertueux à condition d'y mettre les moyens de notre ambition. Le 25 mai 2019 ne doit pas nécessairement constituer une date sanction pour le projet européen mais au contraire, le début d'une nouvelle ère où le citoyen renoue avec l'Europe après s'être emparé des sujets les plus cruciaux.

L'objectif est de déterminer si les thèmes et les propositions sélectionnés bénéficient d'un réel soutien, d'envisager les conditions de déploiement et d'écrire ainsi un programme européen commun, destiné à tous les Européens. Ce document constitue un point de départ pour les nombreuses discussions à venir auprès d'un éventail d'organisations, de personnes et de visions que nous souhaitons le plus large possible. Si la dynamique est là, nous présenterons, 3 mois avant les élections, un programme destiné à tous les Européens. Ce moment coïncidera avec l'entrée en vigueur du Brexit et nous rappellera douloureusement à quel point il est important pour nous, Européens, de pouvoir engager ensemble le dialogue.

« Avec nos 12 propositions pour plus d'Europe, nous initions une nouvelle dynamique vertueuse pour l'Union »

UN CERCLE VERTUEUX POUR L'EUROPE



➔ MOINS D'EUROPE

➔ PLUS D'EUROPE

SOURCE: The Friday Group 2018

I. Pour des institutions européennes modernes et démocratiques

L'Union européenne est un chantier permanent. Sa structure institutionnelle évolue tout à la fois de manière incrémentale, et au gré des crises qu'elles traversent. Ces dernières ont souvent été l'occasion de faire progresser sensiblement l'Union. Les élections européennes à venir, combinée à la finalisation du processus de sortie du Royaume-Uni, pourraient constituer une occasion rêvée de réformer en profondeur l'architecture institutionnelle sur laquelle l'Union repose. Dans ce cadre, nous identifions trois axes de réforme prioritaires.

1. L'union des peuples

Comment résorber le déficit démocratique européen ? Depuis plusieurs décennies, cette question revient de manière lancinante. La montée en puissance du parlement européen depuis sa création en 1952 n'a pas fondamentalement changé la donne et ce, malgré son élection au suffrage direct et ses compétences toujours plus accrues. L'Europe reste pour nombre de ses concitoyens un Léviathan technocratique dépourvu de légitimité. A ce déficit, il n'y a pas de solution miracle mais il existe des pistes de démocratisation. Les propositions suivantes sont de nature à faire avancer le grand chantier démocratique européen :

A. CONTINUER À ŒUVRER POUR LE PROJET DE LISTES TRANSNATIONALES

Le 8 février 2018, malgré un avis favorable de la commission des affaires constitutionnelles, le Parlement européen s'est prononcé contre le projet de listes transnationales (à 368 voix contre

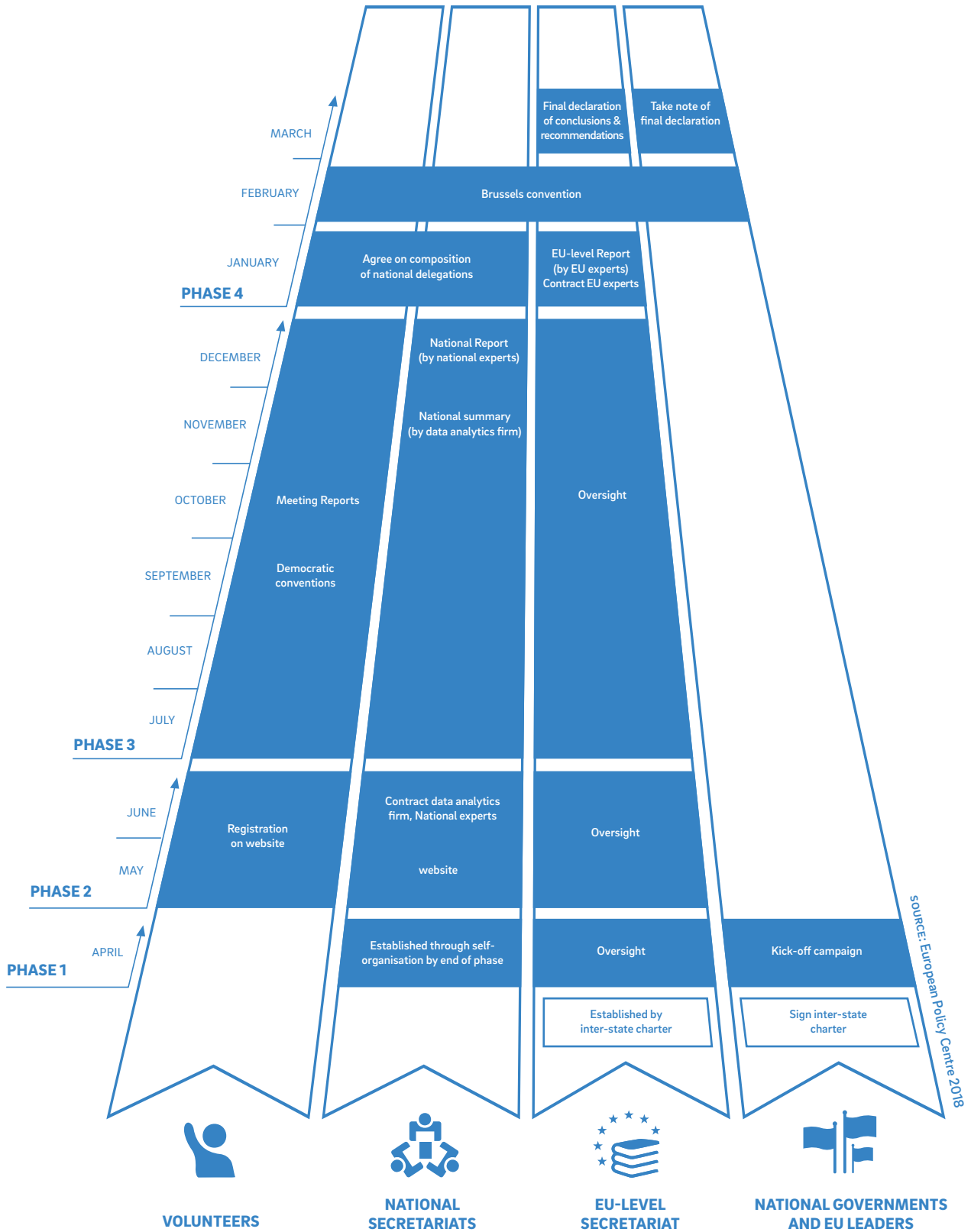
274). Le projet des listes transnationales consistait à donner à chaque citoyen, en sus de son vote habituel pour son eurodéputé national, un vote pour une liste de députés issus de différents pays membres, rassemblés autour d'une même ligne politique et ne concernait que 27 des sièges laissés vacants par les eurodéputés britanniques. Le refus du parlement européen ne signe pas la fin de nos espoirs derrière cette idée qui concrétise la mise en place d'une plateforme démocratique ad hoc pour que les débats sur l'Europe aient lieu en dehors des cadres nationaux..

B. ENCOURAGER LES CONVENTIONS DÉMOCRATIQUES

La convention démocratique rassemble dans chaque pays membre des panels citoyens, où l'on débattera de l'état de l'Union ainsi que des craintes et des souhaits que celle-ci suscite. Les conclusions de chaque débat, résolument pluraliste en accueillant autant les avis pro que anti-européens, seront ensuite mises en ligne, centralisées par chaque état membre, et seront enfin transmises aux instances européennes en fin de processus. La convention démocratique constitue un véritable exercice de démocratie participative, qui permettrait non seulement aux citoyens de s'exprimer, mais aussi aux instances européennes de mieux ressentir l'état de l'opinion publique.

Le premier panel citoyen a vu le jour chez nos voisins français le 17 avril 2017 et l'Irlande a suivi le pas dès février 2018. Nous espérons que de tels panels soient très rapidement mis en place par la société civile avec le soutien éventuel des autorités en Belgique et dans chacun des pays membres.

AGENDA POUR LES CONVENTIONS DÉMOCRATIQUES



C. RENFORCER DE L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE (ICE)

L'Initiative Citoyenne Européenne constitue la possibilité offerte au citoyen d'inviter la Commission à présenter une proposition législative sur un sujet à condition que la pétition recueille plus d'un million de voix. Opérationnelle depuis 2012, on ne dénombre que quatre initiatives ayant été effectivement examinées par la Commission, et seulement deux (sur des questions consensuelles d'environnement) ayant abouti à des mesures concrètes. La Commission a soumis en septembre 2017 au Conseil européen et au parlement un nombre de mesures destinées à rendre la procédure plus accessible et plus facile à organiser. Nous saluons cette initiative mais estimons, comme d'autres observateurs, que l'ICE ne pourra pas porter tous ses fruits tant que la Commission demeure juge et partie dans le processus, encadrant les citoyens dans leur initiative et examinant les ICE en dernier ressort. Comme le Comité des Régions l'a récemment exprimé, nous pensons qu'il serait indiqué de créer un conseil ad hoc composé de juristes, d'académiques et de représentants de la société civile pour examiner effectivement les ICE. Nous appelons également à un rôle accru du parlement européen qui pourrait par exemple organiser des auditions ou autres travaux de préparation. Enfin, dans le cas où les ICE n'ayant pas atteint le nombre requis de signature ou n'ayant pas pu aboutir pour quelque raison que ce soit, nous estimons que ces ICE doivent tout de même recevoir une réponse circonstanciée de la part des instances européennes.

2. La prérogative du Parlement

A. SUPPRIMER LE MONOPOLE D'INITIATIVE DE LA COMMISSION

Au sein des Etats membres, le droit d'initier le processus législatif est partagé entre le gouvernement et le parlement. Au sein de l'Union Européenne, la Commission détient encore à ce jour le monopole de cette initiative (article 17 alinéa 2 du TFUE). Ce monopole a été tempéré par le droit d'initiative « indirect » qui a été reconnu au Parlement par le Traité de Lisbonne (article 225 TFUE), lequel permet au Parlement d'inviter la Commission à introduire une proposition. Symboliquement, le monopole de l'initiative dont jouit la Commission entretient toutefois l'idée qu'elle est la seule garante de l'intérêt général, alors même que dans les faits, la procédure de codécision avec le Conseil européen (où siègent les États membres qui défendent avant tout les intérêts nationaux) est devenue courante. Le

maintien de ce monopole renforce les accusations de technocratie. Donner un droit d'initiative au parlement raffermirait le sentiment que ce sont les citoyens qui, à travers leurs représentants, donnent l'impulsion au processus législatif.

B. AJUSTER LE CYCLE PARLEMENTAIRE ET LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL EUROPÉEN (CFP)

Actuellement, le cycle parlementaire et le cycle d'adoption des cadres financiers pluriannuels (CFP) ne coïncident pas avec les prochaines élections européennes prévues en 2019 mais un cadre financier actuel fixé pour une période allant de 2014 à 2020. Ceci a pour résultat qu'à chaque élection européenne, le nouveau parlement, bien qu'il soit appelé à participer à l'adoption de chaque budget annuel, hérite cependant des priorités politiques du cadre financier en cours. Ceci nuit à la visibilité des dépenses de l'Union et aux politiques que la nouvelle législature entend mener. Nous estimons que ces deux cycles – politique et budgétaire – devraient coïncider. Chaque élection européenne devrait ainsi aller de pair avec l'adoption d'un nouveau CFP. Ceci permettrait non seulement de clarifier les procédures aux yeux des citoyens, mais aussi de lancer un signal politique fort lors de l'intronisation du nouveau parlement.

3. La valeur de la coordination

La Zone Euro a connu une grave crise économique au début des années 2010 qui a mis en exergue les défaillances de gouvernance économique au sein de celle-ci. La création de la monnaie unique a, de facto, enlevé un outil de gouvernance économique aux mains des États membres de la zone euro puisqu'ils ne sont plus en mesure de dévaluer leur monnaie lors d'une crise économique. Cette perte de flexibilité monétaire entre les États membres n'est possible que si d'autres mécanismes d'ajustement économique existent au sein de la zone euro. Ces mécanismes étaient et demeurent largement incomplets. Seulement, leur absence ne se perçoit qu'en cas de crise asymétrique au sein de la zone euro, ce qui explique le fait que la crise de la zone euro n'est survenue que plus de dix ans après sa création, à la suite de la crise économique mondiale de 2008. Le calme économique relatif depuis quelques années ne doit pas cependant faire croire que l'ensemble des problématiques structurelles ont été résolues.

De manière synthétique, l'abandon de l'outil de flexibilité monétaire qu'est la dévaluation (ou la réévaluation) d'une monnaie doit être remplacé par

d'autres mécanismes d'ajustement qui peuvent être repris en trois grandes catégories¹ :

1. La flexibilité des prix et des salaires
2. La flexibilité budgétaire (mécanismes de solidarité)
3. La mobilité des facteurs de production (personnes et capitaux)

Préalablement à la crise, la zone euro ne disposait que de très peu de ces mécanismes d'ajustement. Un certain nombre de réformes ont été entreprises dans chacune de ces catégories mais de nombreux chantiers restent encore à poursuivre, impliquant des réformes institutionnelles dans la construction actuelle de la zone euro.

A. COMPLÉTER LE SEMESTRE EUROPÉEN EN Y INCLUANT LE SUIVI DE PHÉNOMÈNES SUB-INFLATIONNISTES

C'est sans doute le mécanisme d'ajustement alternatif qui a été le plus promu durant la crise de la zone euro. L'incapacité de dévaluer pour les pays faisant face à une crise plus sévère a été remplacé par une pression déflationniste sur les salaires et les prix. On a donc privilégié avant tout des réformes institutionnelles à l'intérieur des États membres (réforme du droit du travail, loi sur la compétitivité, réforme fiscale visant à baisser le coût du travail, etc.) qui sont largement exclues du champ européen. Ces réformes ont tout de même eu un impact considérable au niveau de la politique monétaire car ces changements ont eu un effet déflationniste, aggravé par l'absence de politique visant la flexibilité à hausse des prix et salaires dans les pays peu touchés par la crise.

Les réflexions institutionnelles à ce niveau portent dès lors sur deux aspects distincts :

- La politique monétaire : Le mandat de la Banque Centrale Européenne se limite strictement à un objectif de stabilité des prix. L'interprétation de ce mandat s'exprime aujourd'hui par un objectif d'inflation à moyen-terme « proche mais en-dessous de 2% ». Il y a lieu de s'interroger sur la définition de cet objectif, particulièrement au vu de l'incapacité de la BCE à atteindre son propre objectif depuis cinq ans. La combinaison entre une Banque Centrale dont l'ADN comporte un biais anti-inflationniste et une politique macro-économique promouvant la flexibilité à la baisse des prix et des salaires en cas de choc asymétrique augmente très significativement les risques structurels de déflation en zone euro.
- La coordination macro-économique : Depuis la crise de la zone euro, un mécanisme de suivi

(assorti de sanctions potentielles) des politiques économiques des États membres a été mis en place par la Commission Européenne. La conception de cette politique inclut le suivi des déséquilibres macro-économiques dans toutes leurs facettes (y compris donc celles des pays présentant des positions prêteuses déséquilibrées). Compléter ce semestre européen en y incluant également un suivi de phénomènes sub-inflationniste au niveau des salaires et des prix pour ne pas limiter l'ajustement qu'aux baisses, semble souhaitable.

B. CRÉER UN BUDGET DE LA ZONE EURO ET FINALISER L'UNION BANCAIRE

En cas de choc asymétrique, un deuxième mécanisme d'ajustement concerne tout simplement la solidarité budgétaire. Si une partie de la zone euro est affectée par une crise économique et l'autre non, des mécanismes par lequel des transferts budgétaires vont vers les zones affectées peuvent jouer un rôle de compensation, au même titre qu'une dévaluation. Il s'agit ni plus, ni moins de la proposition d'Emmanuel Macron visant à la création d'un budget de la zone euro.

Cette proposition politique appelle trois questions majeures :

- Au niveau micro-économique : Quelles seraient les politiques par lesquelles cette mutualisation budgétaire doit se réaliser ? Il faut évidemment éviter qu'un mécanisme d'équilibrage macro-économique induise des inefficiences micro-économiques, à savoir des transferts ayant un impact économique négatif (par exemple : une simple augmentation des allocations de chômage dans un pays induisant une diminution de l'incitant à l'emploi). L'une des politiques les plus cohérentes seraient inévitablement la politique d'emploi et, en particulier, la mutualisation (partielle ou totale) du budget lié aux allocations de chômage, voire au budget de formation.
- Au niveau macro-économique : Le risque est grand, pour des raisons politiques évidentes, de mutualiser des montants trop insignifiants pour qu'ils aient un impact macro-économique observables. On risque alors de complexifier encore des politiques publiques (voir ci-dessus) qui n'amènerait aucune solution probante pour la stabilité macro-économique de la zone euro.
- Au niveau de l'équilibre politique : Un mécanisme de mutualisation budgétaire

visant à stabiliser la zone euro en cas de chocs asymétriques ne devrait pas se traduire en transfert budgétaire permanent de certains pays vers d'autres. Ce ne serait plus un mécanisme de stabilisation macro-économique mais une politique de redistribution économique au sein de la Zone Euro. Il est important d'éviter la confusion entre ces deux concepts. Il doit être possible d'instaurer des mécanismes d'ajustement budgétaire sans pour autant

créer des transferts budgétaires permanents et unilatéraux d'États membres vers d'autres, ce qui risque fort de rencontrer une vive opposition politique. A ce jour, l'Union Européenne connaît un semi-échec à cet égard car les politiques dites de cohésion (fonds structurels européens), bien qu'ayant permis un rattrapage dans de nombreux cas, n'ont pas réussi à renverser les flux budgétaires (à l'exception notoire de l'Irlande).

Le cas particulier de l'Union Bancaire

La problématique de la mutualisation budgétaire a également un volet bancaire dans le cadre d'une zone monétaire. En sus de perdre la possibilité de dévaluer sa monnaie en cas de crise économique asymétrique, un État perd également son pouvoir monétaire et, par-là même, accroît son risque de faire défaut sur sa dette (alors qu'auparavant, il avait toujours la possibilité d'imposer à sa banque centrale de créer de la monnaie pour racheter sa dette). Or, les principaux détenteurs des obligations d'un État sont généralement les banques actives au sein même de ce pays. Il en résulte une situation qui peut rapidement tourner au désastre économique dans un pays subissant une crise économique au sein d'une zone monétaire commune par le jeu de domino suivant :

CRISE BANCAIRE

- Augmentation du taux de défaut des entreprises et des ménages
- Perte sur la valeur des obligations d'Etat

CRISE BUDGÉTAIRE

- Augmentation du déficit public dû à la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses
- Augmentation de la dette par nécessité de renflouer les banques

Une banque n'étant pas une entreprise comme les autres, la possibilité de les laisser faire faillite est assez restreinte car il en résulterait une perte pour tous les déposants auprès de ces banques.

La solution repose sur la mise en place d'une Union Bancaire au niveau européen qui comporte plusieurs volets :

- Le transfert de la responsabilité au niveau européen en confiant la supervision des banques à la Banque Centrale Européenne plutôt qu'aux régulateurs nationaux
- Le transfert subséquent de la responsabilité budgétaire en cas de défaut d'une banque au niveau Européen

Ces réformes importantes ont déjà été enclenchées puisque la supervision des grandes banques est désormais assurée par la BCE. Néanmoins, la responsabilité budgétaire reste pour l'instant nationale malgré les propositions visant à progressivement faire passer celle-ci au niveau européen. Il y a deux volets à cette mutualisation budgétaire :

- La première étape vise à la mutualisation, partielle ou totale, des garanties de dépôts, qui sont des primes d'assurance versées par les banques (au niveau national) en cas de faillite de l'une d'entre elles
- La seconde étape vise à ce qu'en cas de défaut d'une banque et d'une insuffisance de la garantie de dépôts, il y ait la mise en place d'une mutualisation budgétaire (fiscal back-stop) qui permettrait de parer au coût de recapitalisation de la banque

Les réticences liées à cette mutualisation résultent du fait que la responsabilité de supervision au niveau européen n'est que très récente et que les coûts éventuels d'une recapitalisation à l'heure actuelle restent le résultat d'un défaut de supervision national. La mise en place de cette mutualisation ne peut donc qu'être progressive et en regard de la responsabilité du défaut.

C. STIMULER LA MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

La troisième grande flexibilité pouvant compenser la rigidité d'une monnaie commune est la mobilité des facteurs au sein de cette zone commune. En d'autres mots, lorsqu'une crise économique survient dans un pays ou une partie de la zone monétaire, la meilleure manière pour les résidents de ce pays est de disposer du droit et de la capacité de se rendre dans une zone où la situation économique est meilleure. Il est un fait que la mobilité des personnes en Europe reste limitée. A titre comparatif, selon certaines études, la mobilité entre États au sein des États-Unis serait dix fois plus élevée que dans l'Union Européenne. Un certain nombre de politiques européennes abordent cette problématique (Erasmus, Portabilité des droits, etc.) mais les efforts sont à l'évidence trop modestes pour permettre un accroissement substantiel de cette mobilité. Un certain nombre de suggestions à cet égard sont développées dans la partie consacrée à la politique sociale européenne.

D. REVOIR LES MÉCANISMES DE SANCTIONS DES ÉTATS-MEMBRES QUAND CEUX-CI NE RESPECTENT PAS LES VALEURS FONDAMENTALES DE L'UNION

L'Union européenne est plus qu'un grand marché, et le projet d'intégration qu'elle entend incarner n'est pas simplement commercial et économique. L'Union constitue d'abord et avant tout une communauté politique. Elle est porteuse d'un certain modèle de société, et repose sur un socle de valeurs communes aujourd'hui explicitement identifiées par les traités européens : la démocratie, l'État de droit et la protection des droits fondamentaux de l'individu (Article 2 TUE). Le respect de ces valeurs n'est pas seulement une précondition à l'adhésion, mais constitue aussi un engagement continu de la part des pays membres. L'Union doit donc pouvoir être en mesure d'agir lorsque l'un de ses États membres met à mal l'une de ses valeurs fondatrices. La question est longtemps restée théorique mais elle se pose aujourd'hui en des termes très concrets. Dans plusieurs États membres, on assiste en effet à une remise en cause des canevas classiques de la démocratie libérale au nom du principe de souveraineté, et à une attaque en règle des contre-pouvoirs traditionnels (pouvoir judiciaire, presse et société civile). La situation, régulièrement qualifiée de crise de l'État de droit, doit susciter une

réflexion sur le rôle que l'UE a à jouer en vue de la préservation de ses valeurs fondatrices, et sur les modalités de son action dans ce cadre.

Nous voulons tout d'abord réaffirmer ce qui à maints égards pourrait passer pour une évidence : l'Union a un rôle à jouer dans le traitement de cette problématique, qui ne peut donc être laissée aux seuls États membres guidés par une logique purement intergouvernementale. Non seulement sa capacité juridique à le faire est consacrée explicitement, mais l'Union Européenne en a également la légitimité politique. Bien sûr, le contexte d'une telle intervention est délicat, car le plus souvent, la question de la préservation des valeurs communes se pose dans des domaines qui relèvent encore exclusivement du pré-carré national (leur structure institutionnelle, leur organisation territoriale, ...). Aussi, l'action de l'Union ne peut-elle s'envisager que dans le respect de certains principes élémentaires de proportionnalité, de subsidiarité et de respect des souverainetés nationales. Dans le cadre de son action de promotion et de préservation de ses valeurs fondatrices, l'Union doit également veiller à garantir l'unité, l'intégrité et le dialogue en son sein.

Quant aux moyens d'action de l'Union, le mécanisme actuellement prévu par les traités – la fameuse « arme nucléaire » de l'article 7 TUE – a montré toutes ses limites dans le cadre des cas hongrois et polonais. Sa principale limite réside dans sa nature intergouvernementale, au rôle prépondérant qu'y joue le Conseil, et à la tendance naturelle des États membres à se couvrir l'un l'autre pour des raisons essentiellement politiques. Dans ce cadre, le mécanisme doit à notre sens être revu. D'une part, dans le but évident de le dépolitiser, en abandonnant l'exigence d'un vote à l'unanimité actuellement nécessaire à son déclenchement. Le passage à la majorité qualifiée nous semblerait ainsi plus approprié. D'autre part, en octroyant à la Commission européenne – en tant qu'institution en charge de la promotion et de la défense de l'intérêt européen et de ses valeurs – éventuellement épaulée par la Cour de Justice de l'Union européenne, une capacité d'action autonome, en particulier dans le cadre des premiers stades de la procédure. A cet égard, l'exploitation de tous les moyens d'action envisageables, en ce compris financiers via l'introduction d'une conditionnalité, et la logique de diversification qui la sous-tend, nous apparaissent pleinement souhaitables.

II. Pour des politiques européennes disruptives de relance industrielle à l'ère numérique

1. L'opportunité de la révolution numérique

La révolution numérique est en train de transformer tant la société que l'économie européenne soulevant des questions fondamentales sur la manière dont les entreprises, les gouvernements et autres organisations peuvent être conçus pour répondre aux besoins humains et réaliser les valeurs auxquelles les Européens aspirent. La révolution numérique offre ainsi de nombreuses opportunités de croissance économique aux pays européens et peut aider à répondre au défi du changement démographique que connaît certains pays. Si on prend l'exemple de l'Allemagne, l'adoption précoce de l'automatisation pourrait ajouter 2,4 % de croissance annuelle du PIB par habitant d'ici 2030, soit beaucoup plus que les 0,6 % annuel prévus en raison du vieillissement de la population.

2. Les défis de la révolution numérique

Si elle veut tirer parti des avantages économiques qu'offrent les nouvelles technologies, l'Europe devra agir rapidement. De nombreuses entreprises et pays européens sont à la traîne, non seulement par rapport aux États-Unis mais aussi par rapport à la Chine, dans le développement d'outils et de compétences nécessaires dans une ère digitalisée. En employant des technologies actuelles, environ la moitié des heures de travail pourraient déjà être automatisées et conduire à des gains de productivité importants mais qui risquent aussi de laisser sur le carreau tous ceux qui n'arriveront pas à s'adapter. Notons qu'à l'échelle mondiale, c'est environ 35 % des compétences et des qualifications qui changeront en raison de l'automatisation d'ici 2030.

Les citoyens européens sont, à juste titre, inquiets de ce que signifie la transformation numérique pour leur avenir. Dans la plupart des pays européens étudiés, bien que les jeunes soient plus positifs par rapport à leur avenir, moins de la moitié de la génération des plus de 50 ans pense que leurs enfants seront mieux lotis financièrement que leurs parents. Près des trois quarts de tous les Européens s'attendent à ce que la technologie détruise plus d'emplois qu'elle n'en crée et moins de la moitié d'entre eux s'estiment suffisamment qualifiés dans l'utilisation des technologies numériques pour effectuer leur travail actuel.

Les personnes peu compétentes ou exerçant des professions peu qualifiées seront particulièrement touchées. Les disparités peuvent se creuser encore plus car de nombreuses plateformes numériques ont une dynamique basée sur le modèle 'le gagnant emporte tout', laquelle permet aux personnes et organisations qui dirigent la transformation numérique d'accumuler encore plus de richesses. En outre, l'émergence d'innovations à croissance exponentielle, comme l'intelligence artificielle, suscitera une course aux connaissances et aux talents sans précédent, car ceux-ci ont tendance à s'agréger et à se concentrer rapidement, élargissant ainsi le fossé existant en matière de compétences.

3. La voie à suivre

Nous devons donc créer l'écosystème nécessaire pour que l'Europe embrasse la transformation numérique et soit à la pointe dans ce domaine. L'Europe de nos enfants doit être le leader mondial du développement technologique grâce à des investissements ciblés et à la formation continue. Un nouveau contrat social européen doit garantir la participation et la confiance de tous les citoyens dans une société numérique sûre

qui adhère aux libertés et valeurs fondamentales. Ce nouveau contrat doit aussi établir les nouveaux cadres sociaux et fiscaux adaptés à l'économie numérique. L'Europe peut réaliser cette ambition sur la base de trois piliers. Pour chaque pilier, nous proposons des mesures qui pourraient compléter les initiatives existantes de l'UE en matière de formation continue, d'investissement dans les technologies, de protection des données, de systèmes de fiscalité et de protection sociale, et de politique de concurrence.

3. Investir dans des actifs, technologies et environnements numériques essentiels

L'Europe doit poursuivre la recherche et les investissements à grande échelle dans des technologies qui stimulent la croissance et profitent à l'ensemble de la société, en créant des environnements dans lesquels les entreprises digitalisées et du digital peuvent émerger, s'épanouir

et prospérer. L'Europe doit investir dans ses citoyens afin qu'ils puissent acquérir les compétences et donner vie aux innovations les plus avancées.

A. ÉTABLIR UN DROIT UNIVERSEL À L'APPRENTISSAGE (DUA)

Afin de participer aux marchés du travail de l'économie numérique, les citoyens devront améliorer leurs compétences et se recycler continuellement : compétences numériques, esprit d'entreprise, compétences émotionnelles et sociales qui sont autant de compétences difficiles à automatiser. Nous avons donc besoin d'un engagement paneuropéen en faveur de l'apprentissage continu pour tous les types de travailleurs – les gouvernements, les entreprises, la société civile et les personnes assumant une responsabilité collective. En s'appuyant sur les engagements actuels de l'Europe en matière d'éducation, comme le programme Erasmus, l'amélioration des compétences doit être une composante essentielle d'une économie centrée sur l'humain. Des qualifications professionnelles normalisées doivent également faire partie de cette stratégie.

Le droit universel à l'apprentissage, une opérationnalisation (DUA)

Des investissements majeurs sont nécessaires de la part des secteurs privé et public pour développer des compétences humaines spécifiques, que ce soit la créativité, le travail en équipe ou encore les compétences entrepreneuriales et technologiques. Afin d'encourager ces investissements, l'Europe pourrait créer un nouveau système de Droit universel à l'apprentissage (DUA) : chaque année, dans le cadre d'un nouveau contrat social, l'Union européenne donnerait à tous les citoyens adultes des jetons DUA qui pourraient être utilisés pour la formation professionnelle. La formation pourrait se faire auprès de n'importe quel prestataire – un établissement d'enseignement, une entreprise ou une personne – dans n'importe quel pays européen, ou en ligne. Le système DUA serait finalement financé par les entreprises, par le biais d'un système inspiré de la taxe carbone : chaque employeur aurait un quota annuel de formation, et devrait soit restituer le montant spécifié de jetons utilisés, soit payer des frais. Les employeurs pourraient choisir d'offrir eux-mêmes la formation ou d'acheter des jetons à d'autres ayant fourni la formation. Le rachat et la vente de jetons pourraient être suivis et vérifiés à l'aide d'une blockchain. Afin de maximiser les incitants à fournir une formation ayant une réelle utilité économique, les données fiscales pourraient éventuellement être utilisées pour identifier et concevoir des récompenses pour les formateurs dont les stagiaires connaissent les plus fortes augmentations de revenu après la formation.

Le système DUA ferait de la formation continue une norme sociale et inciterait les personnes à investir davantage dans le développement de leurs compétences. Il inciterait également les entreprises à offrir aux non-employés le type de formation actuellement offert uniquement aux employés : cela profiterait également à l'entreprise en créant une réserve de nouveaux employés potentiels, et cela permettrait de s'attaquer aux inégalités sociales en élargissant l'accès aux formations de haute qualité. Les décideurs politiques pourraient intégrer ce programme dans le système éducatif existant, éventuellement en impliquant des universités et des écoles professionnelles en tant que prestataires de formation, et gérer la charge financière que cela représenterait pour les entreprises européennes, par exemple par le biais d'incitants fiscaux. Le programme nécessiterait également des mécanismes rigoureux d'assurance qualité, comprenant éventuellement des rapports suivis via blockchain, des règlements UE et un suivi étroit des résultats de l'amélioration des compétences afin de s'assurer que des compétences pertinentes sont en cours d'acquisition.

B. DÉPLOYER UN PROGRAMME EUROPÉEN DE CODAGE ET D'ENTREPRENARIAT POUR LES JEUNES

Des programmes tels qu'Erasmus+, eTwinning, la vision de l'Espace européen de l'éducation et Erasmus Entrepreneurs contribuent à créer des liens d'affaires et d'échanges éducatifs entre différents pays européens. Un nouveau programme européen pour jeunes entrepreneurs pourrait avoir une portée et une échelle beaucoup plus large que les programmes actuels en donnant à chaque étudiant âgé de 16 ans ou plus l'occasion d'acquérir des compétences entrepreneuriales à travers la participation à un projet international qui inclurait des pairs issus d'autres pays. Le programme favoriserait une pollinisation croisée entre étudiants et entreprises et inculquerait aux jeunes Européens une approche saine de l'entrepreneuriat et de la prise de risques. Un programme de codage « européen » pourrait aussi être proposé aux étudiants avec la possibilité de suivre un cursus de trois mois pour étudier une langue de programmation informatique dans une institution européenne partenaire durant l'été par exemple. Le but étant de favoriser l'acquisition de compétences numériques et le développement d'un sentiment européen en s'inspirant du succès d'un programme comme Erasmus.

C. LANCER DES INITIATIVES EUROPÉENNES PHARES SUR LES TECHNOLOGIES ET LES INDUSTRIES LES PLUS CRITIQUES

En Europe plus qu'ailleurs, les entreprises à la pointe d'avancées technologiques éprouvent bien des difficultés à obtenir les capitaux nécessaires à leur expansion. La Commission européenne a ainsi récemment demandé d'injecter plus de 20 milliards d'euros pour la recherche et l'innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle où il existe crainte réelle pour l'Union Européenne de se faire distancier par la Chine et les États-Unis. Par ailleurs, la santé, les transports et l'agriculture sont autant de domaines stratégiques où la Commission appelle à une concentration des efforts. En collaboration avec des acteurs de l'industrie, la Commission européenne doit développer des initiatives européennes phares afin de coordonner les actions politiques et le financement public dans ces technologies et industries considérées comme ayant le potentiel de créer de nombreux emplois et de favoriser le bien-être européen. Un premier levier d'action consisterait à renforcer le Fonds européen de capital-risque susceptible de soutenir la croissance des startups ayant déjà atteint une taille significative. Cela éviterait l'expatriation de ces entreprises du digital en raison de l'absence de financement disponible, généralement dans le financement de série B. L'Europe pourrait ainsi utiliser les marchés publics en tant que moyen supplémentaire de débloquer des fonds pour des

entreprises émergentes. Une partie des budgets santé de l'Europe pourrait servir à financer des investissements à grande échelle dans des solutions numériques en vue d'améliorer la qualité et le coût des soins de santé. On pourrait aussi imaginer une mutualisation des moyens communaux mobilisés en vue de financer la numérisation des transports. Enfin, la nomination d'un Commissaire à l'Europe du digital qui s'assurerait de la bonne coordination entre les divisions de la Commission européenne, serait un excellent signal envoyé à l'ensemble des acteurs.

5. Adhérer aux valeurs humanistes européennes

L'Europe doit faire en sorte que la technologie soit au service de l'Humanité et respecte les valeurs et le contrat social qu'elle défend. Les questions sur la protection de la vie privée et des données personnelles, les principes éthiques et juridiques régissant les nouvelles technologies et leurs effets sur la société ainsi que la fiscalité ou l'aide sociale sont autant de points qu'il faudra tôt ou tard réguler au niveau européen. L'Europe doit accélérer ses efforts de définition d'un nouveau contrat social. Il faut aussi que de nouvelles règles fiscales garantissant que les entreprises paient leur juste part et faire en sorte que les dispositions en matière de sécurité sociale, de marché du travail et de concurrence ne lèsent pas le citoyen dans cette période de changement intense.

A. ÉTABLIR UN OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES ENTREPRISES DU DIGITAL ET DE L'UTILISATION DES DONNÉES

Suite aux violations répétées de confidentialité, de fuites et des soupçons d'utilisation abusive de données, les questions liées aux données personnelles ont constitué autant de sujets brûlants ces dernières années. Des cas d'atteintes à la protection des données, comme Cambridge Analytica, Yahoo, eBay ou JP Morgan, mettent en évidence la vulnérabilité croissante des citoyens dans le monde digital. La création d'un observatoire européen des entreprises du digital et de l'utilisation des données permettrait de définir et de mettre à jour un nouveau cadre sur la confidentialité des données et la manière de garantir cette confidentialité de manière réaliste, tout en assurant un rôle de gendarme en cas de violation de la réglementation en matière de données. Elle compléterait les efforts européens existants en matière de protection des données à caractère personnel, dont le Règlement Général sur la Protection des Données (GDPR) constitue une première étape. Cet observatoire pourrait guider les décideurs politiques à autoriser ou non l'accès à certaines données en fonction des cas d'utilisation. Une deuxième étape consisterait à

examiner les meilleurs moyens d'assurer la sécurité et la légalité des données, d'une manière générale en faisant appel à de grands acteurs du digital ayant l'empreinte et la puissance technologique nécessaire pour établir, par exemple, un dépôt centralisé avec accès autorisé seulement. Enfin, la Commission européenne devrait continuer à soutenir le lancement de produits et services garantissant la protection de la vie privée.

B. CRÉER UNE EUROPEAN TECHNOLOGY AND HUMAN ETHICAL COMMISSION (ETHEC)

L'adoption rapide d'innovations dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, les drones, les voitures sans chauffeur, l'Internet des objets (IdO) et la technologie d'édition du génome humain (CRISPR/Cas9) crée autant de nouvelles menaces pour les droits humains et la dignité de la personne que de nouvelles opportunités en vue les protéger. Les machines prennent ainsi de plus en plus de décisions éthiques ayant un impact sur des vies humaines, ce qui nécessite une réflexion claire sur la façon d'intégrer l'innovation technologique au bien-être individuel et collectif. Les institutions et les États membres de l'UE pourraient créer un nouvel organe multipartite – l'European Technology and Human Ethical Commission (ETHEC) – chargé d'anticiper les menaces et opportunités face à toutes ces innovations. Le rôle de l'ETHEC serait aussi de formuler des principes éthiques prospectifs pour répondre à ces nouveaux défis; d'établir des méthodologies permettant d'évaluer les interactions entre l'homme et la technologie; et enfin de gérer des programmes d'expérimentation multipartites à même de générer des données sur ces solutions proposées. L'ETHEC comprendrait également l'observatoire européen des entreprises du digital et de l'utilisation des données que nous avons décrit plus haut.

Il pourrait finalement s'inspirer d'organisations qui initient déjà ce genre de réflexion à un niveau à un niveau national ou multipartite comme l'Ethics Commission on Automated and Connected Driving en Allemagne. En plus de proposer des recommandations aux décideurs politiques européens, l'ETHEC pourrait proposer un traité international sur l'IA – inspiré d'un traité de non-prolifération – afin de minimiser les risques potentiels d'effets transfrontaliers négatifs de puissantes IA qui pourraient être créées dans le futur. Avec la participation de citoyens, d'entreprises et d'autres parties prenantes, l'ETHEC serait le fer de lance d'une Europe qui a décidé de placer l'Homme au cœur de son développement numérique.

C. FORMER LES CITOYENS À LA CONFIDENTIALITÉ, AU CONSENTEMENT ET À L'UTILISATION DES DONNÉES

Des études récentes ont montré qu'au Royaume-Uni, un citoyen sur deux n'est pas informé de ses droits en matière de protection des données. Chaque jour, des millions de citoyens donnent leur consentement à l'utilisation de leurs données sans comprendre la portée, l'étendue et l'ampleur exactes des données qui seront utilisées et partagées à leur sujet. Alors que le RGPD modifiera la manière dont les données sont collectées, stockées et utilisées, les citoyens doivent être mieux informés de leurs droits en matière de confidentialité des données. Un module court, par exemple par vidéo, améliorerait les connaissances des citoyens et les aiderait à gérer la confidentialité de leurs données avec plus de prudence.

6. Donner forme à un marché européen unique du digital grâce à une régulation des géants du web

L'économie du numérique induit de nombreuses disruptions et inégalités qui ont un impact non seulement sur les structures de marché mais aussi sur les rentrées fiscales des différents états de l'Union Européenne. En effet, ayant des actifs physiques limités, la possibilité leur est offerte de rapatrier leurs revenus vers des pays à faible taxation sans commune mesure avec la présence numérique qu'ils entretiennent dans les différents pays et la plus-value qu'ils y génèrent. On a donc des acteurs locaux qui sont taxés et des acteurs numériques qui ne sont soumis à aucune taxe tandis qu'ils viennent concurrencer ces acteurs de l'économie traditionnelle qui, eux, y sont soumis.

Une réflexion doit donc être entamée en vue de revoir profondément nos traitements fiscaux envers ces entreprises, ne serait-ce que pour viser les entreprises qui s'implantent hors d'Europe dans le but d'échapper à nos régimes fiscaux. La proposition de taxer les acteurs du numérique sur base du chiffre d'affaire réalisé dans chaque pays et non plus en fonction des bénéfices perçus dans des états à faible fiscalité doit être conduite plus en avant. Pour répondre aux réticences des pays qui se sont fait champion dans l'accueil de ces acteurs, un modèle de reconversion doit également être imaginé.

Enfin, il y'a lieu de s'interroger aussi sur la taille et les tendances monopolistiques de certains acteurs qui pourrait abîmer durablement le tissu des PME européennes et notre cohésion sociale au vu de leur abus de position dominante. Une vigilance à un niveau européen doit être maintenue grâce à une politique de la concurrence spécifique au digital et des sanctions justes et rigoureusement appliquées.

III. Pour une nouvelle Europe sociale

1. Contexte

En vertu de l'article 3 du Traité de l'Union européenne, l'Union a notamment pour but de promouvoir le bien-être des citoyens européens, par exemple en luttant contre l'exclusion sociale et les discriminations et en promouvant la justice et la protection sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. Du reste, conformément à l'article 9 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'Union doit prendre en compte, dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine. En conséquence, le 17 novembre 2017, au Sommet social de Göteborg, le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont proclamé le Socle européen des droits sociaux. Il s'agit d'un ensemble de 20 principes et droits essentiels destinés à doter l'Union européenne de marchés du travail et de systèmes de protection sociale qui soient équitables et qui fonctionnent au mieux.

Au sein de ce Socle européen figurent notamment les différents principes liés à l'accès à l'emploi, que sont :

- Le droit de recevoir un soutien actif à l'emploi qui précise notamment que « Toute personne a le droit de transférer ses droits en matière de protection sociale et de formation durant les périodes de transition professionnelle. » (Article

O4 du Socle)

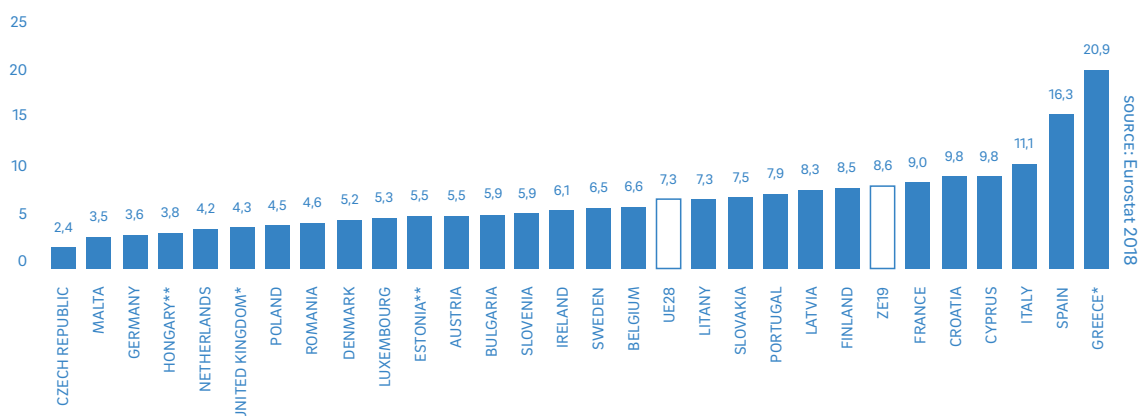
- Le droit à des emplois sûrs et adaptables, avec la mention que « La mobilité professionnelle doit être facilitée » (Article O5 du Socle)

Le Socle des droits sociaux reconnaît, par ailleurs, le droit à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée : « *Les parents et les personnes ayant des responsabilités familiales ont le droit de bénéficier de congés adaptés et de formules de travail flexibles, ainsi que d'avoir accès à des services de garde. Les femmes et les hommes doivent avoir accès à des congés spéciaux sur un pied d'égalité afin de s'acquitter de leurs responsabilités familiales, le recours équilibré à ces formules de congés devant être encouragé* ». Pour être opposables, ces derniers nécessitent toutefois, selon le considérant 14 du Socle, des mesures concrètes ou des actes législatifs devant être adoptés au niveau approprié, soit tant par les Etats membre que par l'Union elle-même, « dans les limites de leur compétences respectives » et « conformément aux principes de subsidiarité et de proportionnalité » (Considérant 17 du Socle).

2. Défis

Concrètement, les opportunités offertes en termes d'accès à un travail de qualité diffèrent encore fortement pour les citoyens européens en fonction de leur pays d'origine ou de résidence. Les Etats membres de l'Union européenne présentent en effet des niveaux de chômage extrêmement différents (Eurostat, communiqué de presse 34/2018 – 1er mars 2018) :

TAUX DE CHÔMAGE EN JANVIER 2018, DONNÉES CORRIGÉES DES VARIATIONS SAISONNIÈRES *NOV. 2017 **DEC. 2017



Par ailleurs, concernant l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, la Commission européenne note que « En 2015, le taux d'emploi des femmes (âgées de 20 à 64 ans) atteignait 64,3 % contre 75,9 % pour les hommes. **L'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes** sur le marché du travail est particulièrement marqué pour les parents et les personnes assumant d'autres responsabilités familiales. En moyenne, en 2015, le taux d'emploi des femmes ayant un enfant de moins de 6 ans est de près de 9 % inférieur à celui des femmes sans jeunes enfants et, dans plusieurs pays, cette différence s'élève à plus de 30 %. De même, les femmes sont nettement plus susceptibles d'assumer le rôle d'aidant non professionnel de proches âgés ou dépendants que les hommes. Les femmes sont également beaucoup plus susceptibles de travailler à temps partiel en raison de responsabilités familiales. Cette situation contribue de manière substantielle à **l'écart de salaire entre les femmes et les hommes** (qui s'élève à 28 % dans certains États membres), qui s'accumule tout au long de la vie professionnelle et se transforme en **écart de retraite entre les femmes et les hommes** (40 % en moyenne dans l'UE), augmentant le risque de pauvreté et d'exclusion sociale des femmes, notamment des femmes âgées. Selon les projections du scénario de base, les problèmes ci-dessus ne seront pas suffisamment résolus sans intervention de l'UE. L'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes s'élèverait encore à 9 points de pourcentage en 2055 » (Exposé des motifs de la Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants).

Nous proposons dès lors les 3 réformes suivantes afin de permettre à l'ensemble des citoyens européens, indépendamment de leur sexe ou de leur origine nationale, de bénéficier du modèle social européen réaffirmé par le Socle européen des droits sociaux.

3. Fixer la durée minimum du congé de paternité à 1 mois (minimum) au niveau européen

Nous apprécions la première initiative législative d'application du Socle prise par la Commission européenne qui a déposé le 26 avril 2017 une Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants. Cette proposition de directive a pour objectif de faciliter l'accès des femmes au marché de l'emploi en offrant aux hommes plus de possibilités de prendre en charge leur part des responsabilités familiales. La décision de retirer la proposition de directive précédente, uniquement relative au congé

de maternité, et de concevoir la question de l'égalité femme-homme et de l'accès au travail des femmes de manière globale, et en prenant notamment en compte la faible (possibilité de) participation des hommes dans les responsabilités familiales nous paraît une excellente chose. Nous pensons toutefois que la proposition de la Commission d'imposer un congé de paternité de (minimum) 10 jours dans tous les États membres de l'Union européenne ne va pas assez loin.

La Commission européenne propose d'instaurer un droit au congé de paternité car « dans l'ensemble de l'Union européenne, les femmes et les hommes ne bénéficient actuellement pas des mêmes possibilités de prendre des congés au moment de l'arrivée d'un enfant. Si le droit de l'Union prévoit des normes minimales pour les femmes qui prennent un congé de maternité, il n'existe pas de droit à un congé de paternité à l'échelon européen. Il en résulte une répartition inégale du travail et du temps consacré aux enfants entre les parents, et les hommes se voient privés de la possibilité de passer du temps avec leur bébé. Le congé de paternité contribue à la création d'un premier lien étroit entre l'enfant et son père et exerce une influence positive sur le développement de l'enfant » (Commission européenne, Fiche d'information publiée au sujet de la réalisation du socle européen des droits sociaux, MEMO/17/1005).

Or, 10 jours ne suffisent pas pour permettre aux pères de passer du temps et créer un premier lien étroit avec leur enfant. Une durée de 10 jours ne permet, notamment, pas aux pères d'acquérir les compétences et les habitudes de soin qui leur permettront de prendre leur juste place auprès de leur enfant.

Nous proposons d'imposer un congé de paternité minimal de 1 mois. Une telle durée minimale imposée dans l'ensemble de l'Union européenne constituerait effectivement une mesure susceptible d'avoir une influence sur la répartition des rôles au sein des familles et sur l'accès des femmes au marché du travail dans des conditions similaires aux hommes.

4. Rendre les droits d'assurance chômage portables dans l'UE sans limitation de durée

Actuellement, la portabilité des droits aux chômeurs est limitée à 3 mois prorogables une fois (soit 6 mois maximum), en vertu de l'article 69 du Règlement (CEE) n°1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non-salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

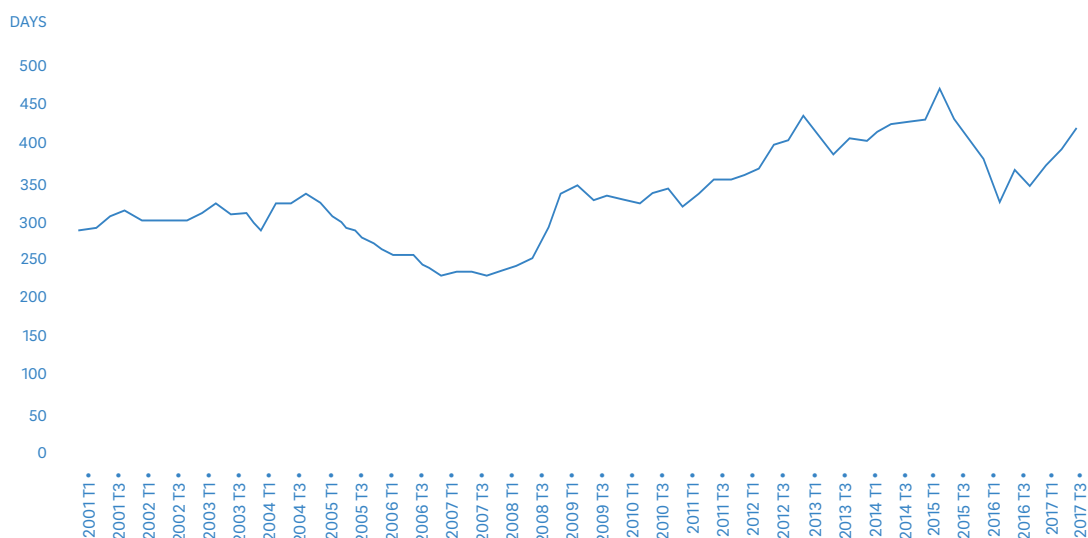
Or, la durée moyenne pour trouver un emploi est bien supérieure à 6 mois. Ainsi, à titre d'exemple, Pôle Emploi indiquait qu'au troisième trimestre 2017, l'Indicateur conjoncturel de durée de chômage était de près de 14 mois. La durée moyenne de recherche d'un emploi est, de manière stable, supérieure à 300 jours depuis 2008.

Nous proposons donc de supprimer la limitation de durée liée à la portabilité des droits au chômage pour

permettre aux citoyens européens de tirer le meilleur parti des opportunités d'emploi offertes dans les différents États membres.

Une telle mesure, sans avoir d'impact sur les droits au chômage ouverts dans les différents États membres, serait de nature à effectivement permettre aux citoyens européens d'user de leur liberté de circulation, pour développer une vraie mobilité professionnelle.

DURÉE D'INSCRIPTION À PÔLE EMPLOI, MESURÉE PAR L'INDICATEUR CONJONCTUREL DE DURÉE DE CHÔMAGE



SOURCE: fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) Données cvs, France entière

5. Limiter les impacts négatifs des échanges professionnels de courte durée entre États membres sur les droits sociaux des travailleurs européens

La mobilité des travailleurs est garantie par les traités européens. Pourtant de nombreux obstacles persistent de fait et limitent concrètement les possibilités de mobilité au sein de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne les séjours de courte durée dans un autre État membre de l'Union.

Or, ces courts séjours (i.e. échanges, missions ou même emploi de 6 mois à 2 ans) nous paraissent une excellente porte d'entrée vers une plus grande mobilité des travailleurs au sein de l'Union.

Nous soutenons dès lors les propositions de la Commission européenne qui vont dans le sens d'une

amélioration de la situation des travailleurs détachés en étendant les aspects pour lesquels ils devront bénéficier des garanties offertes dans l'État dans lequel ils travaillent² et saluons le fait que les États membres semblent être arrivés à un accord sur le sujet qui devrait permettre l'adoption rapide d'une nouvelle directive.

Une attention particulière doit cependant être apportée au contrôle effectif du respect de la réglementation protégeant les travailleurs détachés³.

Il nous paraît également important de supprimer tout impact négatif de tels détachements sur les droits sociaux des travailleurs concernés ou sur leur usage concret au quotidien. Une revue de la réglementation devrait donc être réalisée en vue de supprimer tous les obstacles de cette nature. Concrètement, nous proposons, par exemple, d'assurer la totale portabilité des droits de santé au sein de l'Union, en supprimant l'exigence d'obtenir une autorisation préalable de son organisme national d'assurance maladie pour les soins non-urgents.

² voir la proposition de Directive modifiant la directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de service ³ voir notamment l'avis du Conseil économique, social et environnemental français du 22 septembre 2015 sur les travailleurs détachés (http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2015/2015_24_travailleurs_detaches.pdf)

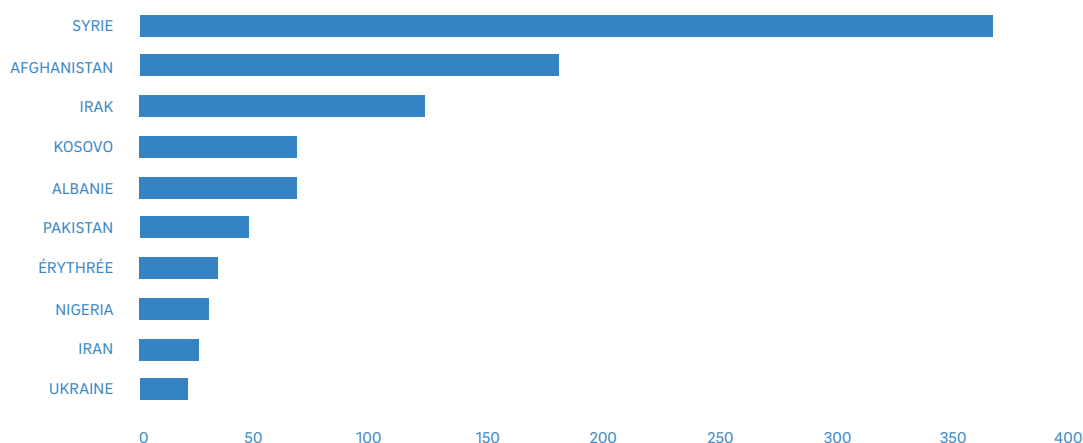
IV. Pour une véritable stratégie européenne en matière d'immigration

1. Contexte

Depuis 2015, plus d'un million de migrants et de réfugiés tentent chaque année d'entrer en Europe poussés par des guerres aussi désespérées que celles de Syrie, d'Afghanistan et du Yémen, des perspectives économiques inexistantes, des

catastrophes écologiques ou encore des menaces politiques. En 2016, plus de 362 000 personnes se sont risquées à traverser la Méditerranée, avec plus de 5 000 portées disparues ou décédées. Dans son récent rapport, l'Organisation internationale pour les migrations est formelle : l'Europe est de loin la destination la plus meurtrière du monde⁴.

TOP 10 DES ORIGINES DES DEMANDEURS D'ASILE DANS L'UE SOURCE: Eurostat
Première application en 2015, en milliers



Les gouvernements ont (eu) du mal à gérer cet afflux, ne parvenant même pas à se mettre d'accord sur la manière de répartir les réfugiés entre les différents états-membres, ce qui, sur le plan politique, n'est pas resté sans conséquences. Depuis le "Wir schaffen das" volontariste de la chancelière Merkel, du côté le plus progressiste du spectre politique, jusqu'à la montée spectaculaire des politiciens aux mesures xénophobes, populistes et anti-européenne, à l'autre bout du spectre, la crise de l'asile et de l'immigration a directement ou indirectement dominé l'agenda politique de l'UE et de ses États membres ces dernières années.

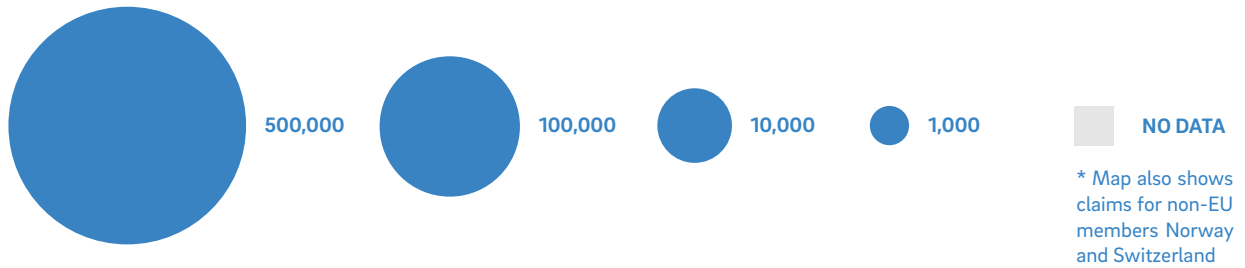
Le dernier Eurobaromètre nous apprend que 73% des Européens souhaitent vouloir faire plus pour contrôler une situation teintée d'horreur humanitaire causée

par ces déplacements de population, combinée à la crainte d'un afflux de personnes ayant des cadres de référence culturels différents ainsi qu'à l'impuissance politique à formuler une réponse durable.

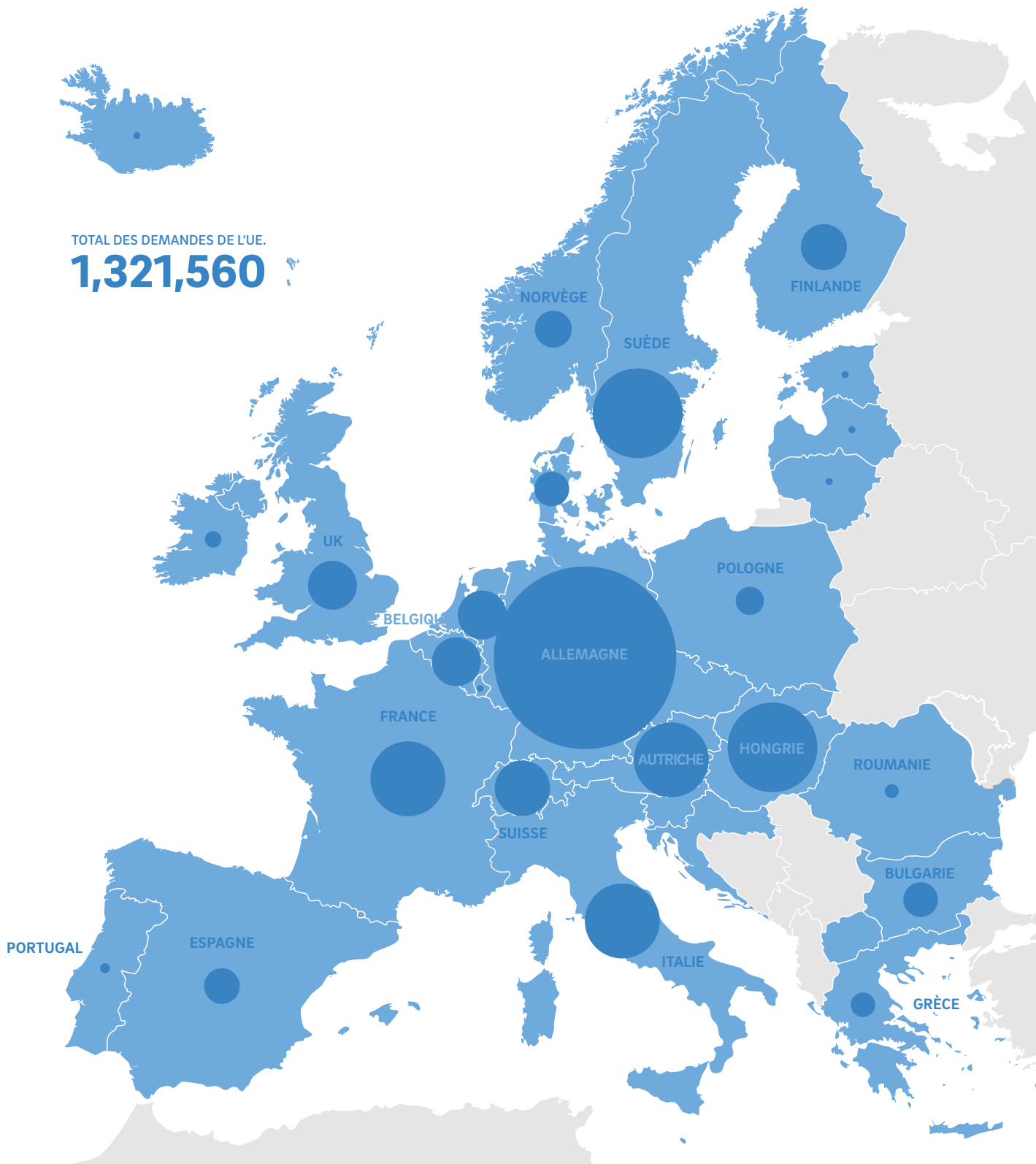
« Nous ne pouvons plus parler de crise », écrivait récemment Dimitris Avramopoulos, commissaire européen aux Migrations, dans Politico⁵. « La migration est notre nouvelle réalité ». Cela signifie que, contrairement aux années précédentes, nous ne pouvons plus nous contenter de résoudre les questions les plus urgentes, par exemple en concluant des accords avec des pays comme la Turquie et la Libye, qui prennent en charge une partie de la politique migratoire européenne (souvent de manière discutable sur le plan des droits de l'Homme) et il est urgent de trouver des solutions durables.

DEMANDES D'ASILE EN EUROPE, 2015

SOURCE: Eurostat



TOTAL DES DEMANDES DE L'UE.
1,321,560



2. Défis

Ainsi que l'illustre bien la figure ci-dessous, la répartition de l'accueil des migrants et des demandeurs d'asile est particulièrement inégale. Des pays comme la Grèce et l'Italie, eux-mêmes confrontés à des problèmes économiques, ne parviennent pas à accueillir correctement tous les migrants qui optent pour les routes de la Méditerranée, ni à respecter les procédures d'asile et les délais comme il se doit. La Suède, l'Allemagne et la Hongrie, en revanche, doivent traiter un nombre disproportionné de demandes d'asile, surtout par rapport au nombre d'habitants.

Ce déséquilibre dans la répartition des migrants, qui alimente le populisme et la xénophobie, trouve son origine dans deux caractéristiques interdépendantes de la politique migratoire européenne. Cette politique est régie par le règlement Dublin III, qui stipule que le pays d'arrivée dans l'UE est le seul autorisé à examiner le dossier de la personne en question. Cette règle exerce une pression énorme sur les pays frontaliers de l'UE et génère de grandes disparités entre États membres en termes d'octroi du statut d'asile. Deuxièmement, il n'existe pas de mécanisme de redistribution permettant à tous les pays de l'UE de prendre en charge une part des demandes d'asile et des demandeurs d'asile proportionnelle à leur capacité démographique et économique.

Selon l'ECRE⁶, le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés, le système actuel n'offre donc pas une protection équitable, efficace et efficiente aux demandeurs d'asile. Le système Dublin III est responsable de l'inégalité de la répartition des demandes d'asile et des demandeurs d'asile entre les différents États membres et saperait en ce sens, la solidarité européenne. En même temps, la forteresse Europe ne peut pas laisser enfler la crise migratoire à ses frontières si elle ne veut pas courir le risque de voir émerger de nouveaux groupes de type DAESH qui menacent sa sécurité intérieure. Autrement dit, il est nécessaire de trouver des solutions durables qui permettent non seulement de garantir systématiquement un accueil humanitaire à chaque réfugié, mais aussi de rationaliser davantage l'approche et la répartition des flux migratoires.

Afin de relever, dans le contexte actuel, les défis de la politique migratoire européenne décrits ci-dessus, nous proposons 3 solutions à long terme.

3. Une gestion centrale des centres d'accueil pour migrants

En raison de l'afflux important de migrants aux frontières méridionales de l'Europe, les infrastructures

d'accueil dans ces pays sont surchargées. Malgré des subventions partielles, les institutions sont organisées et financées par les États membres concernés. Toutefois, depuis l'explosion de la crise de l'asile en 2014, la situation dans de nombreux centres d'accueil est devenue dramatique et aucune perspective d'amélioration n'est en vue.

Pourtant, Frontex avait été créé en 2004 afin de contribuer à optimiser la politique frontalière de l'UE. Et le règlement 2016/1624/UE⁷ a même créé récemment un véritable corps européen de garde-côtes. Les structures et réglementations de base sont donc déjà en place. Nous proposons de centraliser la gestion et le financement des centres d'accueil des demandeurs d'asile au niveau européen. De cette manière, des ressources suffisantes provenant de toute l'Europe pourront être investies dans un accueil digne et solidaire des demandeurs d'asile, évitant ainsi que certains pays n'aient à supporter la majeure partie de la charge organisationnelle et budgétaire que fait peser l'accueil des migrants et demandeurs d'asile.

4. Définir un statut d'asile européen

Ces centres gérés de manière centralisée pourraient également servir de tremplin vers un statut européen commun en matière d'asile. Une première étape importante a été franchie en juin 2013 avec l'adoption de la directive relative aux procédures d'asile. Celle-ci définit les orientations concernant les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, les caractéristiques communes des procédures de traitement des demandes d'asile ainsi que les droits fondamentaux des demandeurs d'asile à leur arrivée dans l'UE. Toutefois, la directive reste particulièrement vague en ce qui concerne l'octroi du statut d'asile. Par exemple, l'article 10, paragraphe 2, de la directive 2013/032/UE⁸ stipule que « Lors de l'examen d'une demande de protection internationale, l'autorité responsable de la détermination détermine d'abord si le demandeur remplit les conditions d'octroi du statut de réfugié et, si tel n'est pas le cas, détermine si le demandeur remplit les conditions pour pouvoir bénéficier de la protection subsidiaire. » Toutefois, la manière dont cette qualification doit être effectuée varie considérablement d'un État membre à l'autre. En conséquence, le pouvoir discrétionnaire des États membres reste encore très important, ce qui entraîne de grandes inégalités entre pays⁹. C'est pourquoi nous proposons de poursuivre l'harmonisation des procédures d'asile et des conditions d'octroi, notamment par l'intermédiaire de l'Agence européenne en charge de l'accueil des demandeurs d'asile, afin que les chances d'obtenir le statut ne dépendent plus majoritairement de l'endroit où le statut est demandé.

5. Une politique européenne des réfugiés fondée sur des quotas

En mai 2015, la Commission européenne a proposé une redistribution basée sur des quotas de l'afflux massif de réfugiés à travers l'Europe. Cependant, les pays de Visegrad (pays d'Europe centrale et de l'Est) étaient fortement opposés à la proposition, de sorte que le système est devenu volontaire en juillet 2015. Là encore, l'absence de solidarité européenne constitue un obstacle pour relever les défis migratoires à long terme. À moins de pratiquer la politique de l'autruche et de penser que les vagues migratoires disparaîtront un jour, un système de quotas européens obligatoires basé sur la capacité économique et démographique de chaque pays s'impose.

Conclusion

UNE DERNIÈRE CHANCE POUR L'UNION ?

Entre le Brexit et la montée des nationalismes dans plusieurs états membres, les institutions européennes n'ont pas été épargnées durant ces dernières années. Face à la tentation du repli national, l'Europe a souffert et s'est retrouvée exposée à la tempête des populismes. Désignée comme bouc émissaire face aux conséquences de la mondialisation, les institutions se retrouvent empêtrées dans une bureaucratie et dans un fonctionnement politique inefficace qui les rendent incapables d'apporter des réponses structurelles aux problèmes pourtant bien réels vécus par les peuples européens. Cette incapacité d'action du niveau européen expose chaque jour un peu plus les institutions au cynisme des populistes mais surtout empêche de faire la démonstration que les grands défis de notre époque qui sont par essence transnationaux (transition énergétique, sécurité, emplois, immigration) ne peuvent être résolus qu'au niveau transnational par plus d'intégration et par plus d'Europe et non par un repli protectionniste voué à l'échec.

2019, UN MOMENTUM POUR UN NOUVEAU DÉPART ?

2019 sera une année cardinale pour l'Union. Les élections qui se tiendront dans chaque Etat Membre au printemps 2019 décideront probablement de l'avenir de ses institutions. Paradoxalement, comme souvent dans l'histoire de la construction européenne, c'est quand le projet européen est malmené en son cœur et que les libertés fondamentales sont menacées, qu'un sens de l'urgence apparaît et que les conditions pour un saut quantique vers plus d'intégration peuvent être réunies. Ainsi, au milieu des bourrasques populistes et des tentations nationalistes, certains voix émergent pour redonner souffle au projet européen. Des collectifs citoyens se mobilisent. Des ponts sont jetés entre formations

Bien entendu, l'UE a déjà pris de nombreuses mesures en vue d'une politique migratoire plus intégrée et il s'agit également de contraindre les États membres à respecter les règles européennes (ce que l'Allemagne ne fait pas en matière de regroupement familial). L'Europe ne peut pas non plus gérer à elle seule tous les problèmes du monde. En reconnaissant sa capacité limitée à résoudre des situations politiques et humanitaires problématiques en dehors de ses frontières, l'Europe doit cependant aider à trouver des solutions dans les pays d'origine, seul moyen de réduire drastiquement les flux migratoires. L'Europe doit essayer, par le biais d'une politique étrangère plus unifiée, d'aider à résoudre les problèmes qui sont à la source de ces crises migratoires, comme elle a réussi à le faire pour l'accord de Paris sur les émissions de CO₂.

politiques nationales pour construire des agendas communs. Certains chefs de Gouvernement des membres fondateurs de l'Union n'hésitent pas à se placer en opposition radicale à l'euroscepticisme ambiant et à défendre une Europe souveraine, unie et démocratique. Face au niveau clivage qui structure notre paysage politique entre ceux qui prônent un repli national et ceux qui défendent un pas en avant dans l'intégration, une recomposition des partis européen ne doit pas être exclue. A l'instar du séisme politique observé en France, on peut parier que le spectre participatif dans le prochain hémicycle européen ne sera plus structuré sur base du traditionnel axe 'gauche-droite' mais sur base d'une question simple mais fondamentale : « voulons-nous plus ou moins d'Europe ? ». La question sous-jacente est donc celle de la souveraineté actuellement étirée entre le niveau national et européen.

UNE PLATEFORME COMMUNE POUR UN RÉALIGNEMENT POLITIQUE ?

Cette recomposition du paysage politique européen peut se produire de deux façons : soit de nouvelles alliances se formeront au lendemain des élections pour recomposer des groupes sur base de calcul et d'arrangements politiques pour occuper le pouvoir, soit ces alliances seront formées en amont des élections sur base du partage d'une plateforme politique commune. Notre conviction profonde avec le Groupe du Vendredi est que l'Europe s'est toujours construite autour de projets et d'idées fortes et que rares sont les manœuvres politiciennes qui ont jamais mené à des visions ambitieuses avec une adhésion populaire forte. Dès lors, l'ambition de ce rapport est de jeter des premières pistes pour constituer cette plateforme commune pour une refondation du modèle européen sur base de propositions concrètes. Ce texte n'est pas une feuille de route détaillée mais une première base de travail qui permet de rassembler les progressistes qui n'ont pas perdu foi dans les idéaux du projet européen.

⁸ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013L0032&from=en>

⁹ Les chiffres d'Eurostat permettent de le déduire facilement : le nombre de statuts d'asile accordés ne dépend que dans une mesure limitée du nombre de demandes.

TITRE

Nous, européens – Un agenda européen pour tous

This publication is also available in English:

Nous, européens – Un agenda européen pour tous

Deze uitgave is ook verkrijgbaar in het Nederlands:

Wij, Europeanen – Een Europese agenda voor elk van ons

Une édition de la Fondation Roi Baudouin

AUTEURS

Morad Chahboun
Paul Dermine
Thomas Dermine
Nathalie François
Arthur Ghins
Audrey Hanard
Laurent Hanseeuw
Laurent Hublet
Maxime Parmentier
Brieuc Van Damme (ed.)

GRAPHIQUE & MISE EN PAGE

Eduard Plancke

DÉPÔT LÉGAL

D/2848/2018/18

NUMÉRO DE COMMANDE

3576
mai 2018

This publication can be ordered or downloaded (free of charge) online through our website www.kbs-frb.be en www.v-g-v.be

